

Un salaire ou une aide au permis

Le Républicain Lorrain - 23 juin 2025 à 18:16 - Temps de lecture : 1 min

|



Les jeunes avaient le choix entre un salaire ou une aide au financement du permis de conduire.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la municipalité a mis en place deux dispositifs destinés aux jeunes de 16 et 17 ans, peu sollicités pour des emplois saisonniers. Ces initiatives visent à leur offrir une première immersion dans le monde professionnel, avec une contrepartie financière.

Le premier dispositif consiste à proposer une mission d'une semaine, à raison de 20 heures, dans l'un des services de la commune. En fonction des besoins, les jeunes sont affectés aux services techniques, à la mairie ou à la bibliothèque. Un tuteur les accompagne tout au long de cette période afin de les guider dans leurs tâches et leur transmettre les codes du milieu professionnel. La seconde option concerne une aide financière à la formation au permis de conduire. Dès l'inscription à une auto-école pour la préparation du code de la route, une aide de 250 € est octroyée. Un second versement est effectué après l'obtention du code. En retour, le bénéficiaire s'engage à accomplir 25 heures au sein d'un service municipal, selon un planning défini avec la collectivité. Vingt et un jeunes ont été reçus en mairie par le maire, Pierre Tacconi, et par la directrice des ressources humaines, Sabine Zorzer, pour signer leur premier contrat de travail et un engagement sur les règles à respecter.